

Égalité professionnelle dans l'encadrement : il y a urgence !

5 syndicats de l'encadrement appellent à la mobilisation en ce 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Dans un contexte où les mobilisations se renforcent, il est fondamental de rappeler que les inégalités au travail s'expriment de manière spécifique pour les femmes des professions cadres et intermédiaires.

Il ne peut y avoir d'égalité professionnelle sans égalité entre les femmes et les hommes de l'encadrement

Plus diplômées que les hommes, et de plus en plus qualifiées, les femmes de l'encadrement subissent des inégalités de rémunération inacceptables : le salaire des hommes cadres est en moyenne supérieur de 20 % à celui des femmes en équivalent temps plein (Agirc-Arrco, 2023). Le plafond de verre bloque les femmes dans leur carrière. Plus qualifiées, elles sont ainsi moins considérées pour accéder au statut cadre que les hommes... et quand elles le sont, c'est en majorité dans les métiers les moins rémunérateurs (professions du soin et du lien, des RH, et du secteur tertiaire en général).

Les femmes qualifiées subissent des moments de rupture dans leur carrière, en lien avec la grossesse. Pour une femme cadre sur deux le retour de congé maternité est considéré comme difficile, notamment car les employeurs refusent de revoir la charge de travail. La culture du présentisme imposée à l'encadrement par l'intensification du travail et les modes de rémunération - et de promotion - individualisés, est incompatible avec une vie de famille non partagée équitablement entre les deux parents. Si bien qu'on impose aux femmes de choisir entre avoir une carrière et être mère.

L'index égalité professionnelle : un outil inefficace

Alors que les directions devraient mettre sur la table des enveloppes de rattrapage des inégalités professionnelles, elles bénéficient aujourd'hui d'un outil qui les conforte dans l'inaction.

L'index égalité professionnelle invisibilise les inégalités subies par les femmes de l'encadrement. Il ne permet de comparer ni le montant des augmentations, ni les promotions, ni les parts variables, alors même que l'on sait que les femmes en reçoivent moins. Or ce type de rémunération représente jusqu'à 25 % de la rémunération des cadres, et les primes sont à la main de l'employeur. En 2023, les femmes professions intermédiaires et cadres déclarent ainsi moins que les hommes avoir bénéficié de primes et d'augmentations individuelles de salaire (ViaVoice, 2023).

Cet index doit être refondu car il est inconcevable qu'un outil de mesure des inégalités n'applique pas le principe d'un salaire égal pour travail de valeur égale, inscrit en droit français depuis 1972. Cette refonte doit se faire dans le respect de la directive européenne sur la transparence salariale qui affirme que l'opacité doit être levée sur toutes les composantes - fixes et variables - de la rémunération.

Égalité professionnelle dans l'encadrement : il y a urgence !

C'est l'urgence à laquelle le gouvernement doit répondre, alors qu'il a déclaré l'égalité femme-homme comme grande cause de son action.

Il faut mettre fin au sexisme au travail que subissent les femmes des professions cadres et intermédiaires

Plus d'une femme cadre sur trois déclare avoir déjà entendu dans son environnement professionnel des moqueries portant sur les stéréotypes de genre. Les directions ne protègent pas suffisamment les femmes contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Ainsi, seule la moitié des cadres, et moins d'un tiers des professions intermédiaires déclarent bénéficier de mesures de prévention sur leur lieu de travail.

Là encore, la responsabilité du gouvernement est engagée dans la transposition complète de la convention 190 de l'OIT ratifiée en 2019.

Nous appelons tou·tes les salarié·es des professions cadres et intermédiaires à contribuer à faire du 8 mars une journée de mobilisation importante. Cette journée doit servir à exprimer haut et fort nos exigences, pour gagner des mesures concrètes et immédiates pour lever les inégalités pesant sur les femmes aujourd'hui.

Caroline Blanchot, secrétaire générale de l'Ugict-CGT
François Hommeril, président de la CFE-CGC
Laurent Dumanche, secrétaire général de la CFDT-Cadres
Eric Pérès, secrétaire général de FO-Cadres
Onno Ypma, président de la CFTC-Cadres



Tribune inter-syndicale de l'encadrement
Publiée le 7 mars 2024, à lire dans l'Obs

